



ACTE D'AUTORISATION

Modifications administratives d'une autorisation nationale

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

Transfluthrin aerosols BPF – Famille de produits biocides - Meta SPC 2

est autorisé conformément à l'article 6 du Règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 28/02/2033. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:
HENKEL GLOBAL SUPPLY CHAIN B.V.
Numéro BCE: /
EDGE Stadium, Fred. Roeskestraat 100
NL 1076 ED Amsterdam
- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:
 - o Vapona Outdoor Spray
 - o Vapona Total Shield Protection Spray
- Numéro d'autorisation du meta SPC: BE2023-0007-02-00
- Utilisateur autorisé: Uniquement pour le grand public
- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
 - o AE - Générateur aérosol
- Nom et teneur de chaque principe actif:

| |
|---|
| Transfluthrine (CAS 118712-89-3): 0.102% - 0.104% |
|---|
- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:



18 Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Uniquement autorisé comme insecticide contre les mouches, moucheron, moustiques, fourmis, guêpes et frelons, par application directe sur les terrasses ou les murs extérieurs adjacents aux terrasses.

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 12 mois
- Organismes cibles:
 - o *Musca domestica*
 - o *Lasius niger*
 - o *Linepithema humile*
 - o *Vespula germanica*
 - o *Culex pipiens*
 - o *Aedes albopictus*
 - o *Vespa crabro*
 - o *Simulium erythrocephalum*

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Transfluthrin aerosols BPF – Famille de produits biocides - Meta SPC 2:

HENKEL GLOBAL SUPPLY CHAIN B.V., NL
- Fabricant Transfluthrine (CAS 118712-89-3):

Bayer CropScience AG, DE

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Transfluthrin aerosols BPF - Famille de produits biocides, avec le numéro d'autorisation BE2023-0007-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

| Code H | Classe et catégorie |
|--------|--|
| H222 | Aérosol inflammable et non-inflammable - catégorie 1 |
| H229 | Aérosol inflammable et non-inflammable - catégorie 1 |

§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre



Bruxelles,
Reconnaissance mutuelle simultanée, le 29/03/2023

Modifications administratives d'une autorisation nationale,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Louis Lucrèce

Le: 10/02/2025